



Litige avec entreprise générale de bâtiment

Par **seko**, le **04/08/2008** à **14:01**

Bonjour,

Je fais construire avec une EGB une maison depuis 14 mois, je n'ai pas de contrat de construction de maison individuelle, seulement un devis signé et paraphé sur l'ensemble des pages. Je n'ai pas de garantie d'achèvement de construction et pas non plus de dommage-Ouvrage, alors qu'il me l'ont fait payée. 4500€HT. A ce jour ils ont 4 mois de retard (alors que j'ai un engagement écrit de leur pas pour une durée de chantier de 10 Mois maxi) et de très nombreuses malfacons sur la maison. Le chantier n'est toujours pas terminé donc pas réceptionné. L'entreprise est au bord du depot de bilan et ne souhaite pas non plus faire une rupture de contart qui n'existe pas en fait aujourd'hui car seulement un devis signé. Ma question est : puis-je m'occuper moi-même de terminer rapidement les travaux nécessaires à ce qu'elle devienne habitable et habitée celle-ci en prenant un huissier bien entend avant de faire les travaux ?